

Département de l'Yonne  
Arrondissement d'Auxerre

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 1<sup>er</sup> février 2024**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2024\_008**

Membres en exercice : 25

Conseillers présents à la séance :  
18

Date de publication : 2 février 2024

Le 1<sup>er</sup> février 2024 à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 25 janvier 2024 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD  
Mme SCHWENTER, M. PARIGOT, Mme SEUVRE,  
Mme WILLEMS Mme DELOT, Mme GRUET, M. TIRARD,  
Mme ROUSSEAU, Mme ÉTIENNE, M. LEFEVRE,  
M. BILLET, Mme COUDERT M. GORNEAU, M. PERREIRA-  
GONCALVES, M. LECOMPTE, M. DELECOLLE,

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. BIOT, Mme BIOT FLORIMOND,  
M. CAMPOS, Mme GROENTZINGER, M. SERRE,  
M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI,

M. LECOMPTE et M. PERREIRA GONCALVES ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**ADOPTION DU DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024**

Visa :

VU l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales

CONSIDERANT que le D.O.B. permet de rendre compte de la gestion de la ville par une analyse rétrospective afin d'envisager son avenir en toute connaissance de cause.

CONSIDERANT que le DOB constitue une formalité substantielle ; toute délibération sur le budget qui n'a pas été précédée de ce débat est entachée d'illégalité,

**Après avoir entendu le rapport du DOB réalisé par Monsieur le maire, le Conseil Municipal à l'unanimité,**

ADOPTE le DOB tel que présenté par Monsieur le Maire,

DIT que ce rapport sera publié sur le site internet de la commune et publié au recueil.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 2 février 2024

Le Maire, Yves DELOT,

